



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈSOLUTIONS NUMÉROS PP-016, PP-019 et PP-024

AVIS est donné que les résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 8 juin 2021 :

Résolution PP-016 relative à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du *Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* - 3051-3313, boulevard des Sources, lots 2 262 053 et 3 002 888; 40 boulevard Brunswick, lot 3 002 889; lot futur 6 400 201 (Zone C-1e) ;

Résolution PP-019 relative à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du *Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* - 4500, boulevard Saint-Jean, lot 1 844 321 (zone C-1d) ; et

Résolution PP-024 relative à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du *Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* - 3049-3313, boulevard des Sources, lots 2 262 053 et 3 002 888; 44, boulevard Brunswick (futur), lot 3 002 889; 42, boulevard Brunswick, futur lot 6 400 201 (zone C-1e).

Lesdites résolutions sont maintenant déposées au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Ces résolutions entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 9 juin 2021.

SOPHIE VALOIS, Greffière